Image not found or type unknown

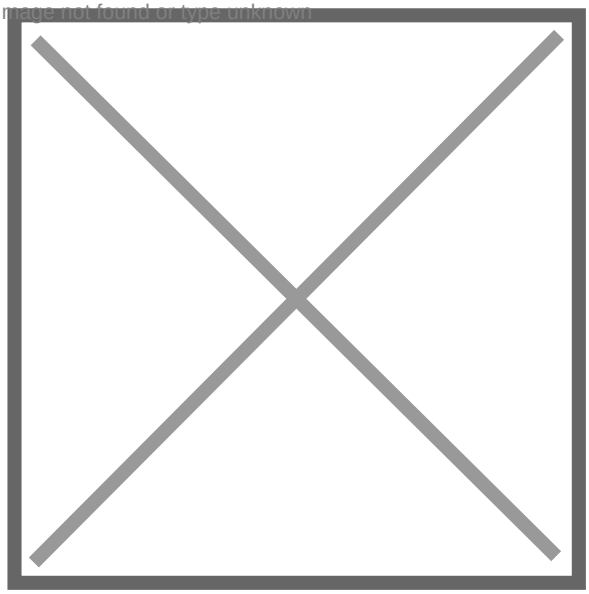

Suis-je dans l'obligation de payer la facture de gdf sans contr ?

Par **tassincrystelle**, le **09/02/2012** à **00:19**

Bonjour, je n'ai pas de contrat gaz chez GDF et ce dernier me réclame de payer une facture approximative de ma consommation depuis ma date d'entrée dans les lieux 2008??? En fait, la gardienne m'a expliqué qu'en effet un technicien GDF lui a demandé le nom des anciens et nouveaux locataires et ils avaient le gaz ??? alors l'ancien locataire serait parti sans résilier le gaz car tout simplement il n'avait pas de contrat chez eux mais que le compteur étant resté ouvert il s 'est servi le compteur a donc tourné et aujourd'hui on me demande de payer la facture sous prétexte que le compteur a tourné. Il n'y a pas de contrat entre eux et moi, je n'ai pas demandé le gaz rien signé, il n'y a aucun relevé de compteur ni pour moi d'entrée dans les lieux ni pour l'ancien locataire et de sortie des lieux pour ce dernier car la gardienne note seulement l'eau, Ledf et gdf c'est à part comme elle m'a dit c'est à nous locataire de le relever chose faite pour l' electricité mais comme je ne voulais pas de gaz je n'ai pas pensé à relever le compteur pour le gaz et je n' aurais pas pu y accéder car il se trouve dans un local où il est interdit d y acceder et de toutes les facons je ne possède pas les clefs... Que faire, Suis - je contrainte de payer cette facture qui n'est pas la mienne car il me "menace" si je ne paye pas de mise en demeure huissier.... merci d'avance de me répondre sur mes droits.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés